

Avis adopté

Séance plénière du 14 juin 2023

Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française

Déclaration du groupe Agriculture

Cet avis permet à la société civile organisée, que nous représentons, de proposer une vision commune et à long terme sur les objectifs d'un nouveau pacte entre l'agriculture et les citoyens.

Le groupe partage les préconisations de cet avis qui identifient les axes d'un contrat ambitieux relevant de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux.

Plus particulièrement, nous sommes très sensibles aux préconisations n° 5 et n° 12 sur la répartition de la valeur, la contractualisation et sur la formation des prix alimentaires. Il s'agit bien d'une responsabilité collective et tous les maillons de la chaîne doivent être associés, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs. Il en va de la pérennité d'une alimentation nationale de qualité et compétitive sur les marchés.

Nous soutenons également toutes les préconisations relatives au renouvellement des générations. L'agriculture et l'alimentation de demain dépendent des jeunes agriculteurs d'aujourd'hui. Il faut leur donner la chance, le plus tôt possible, de reprendre des exploitations agricoles, porteuses de projets viables et attractifs.

Pour cela, il faut tout mettre en œuvre pour identifier les cédants et les accompagner, avec les repreneurs potentiels, dans le projet de transmission, notamment dans le cadre d'un guichet unique Transmission/Installation. Il faut aussi développer la formation des agriculteurs pour qu'ils puissent faire face aux exigences agronomiques, sociales, commerciales, sanitaires ou environnementales d'aujourd'hui. Il faut enfin redonner une meilleure visibilité aux opportunités offertes par les carrières agricoles et de la désirabilité aux métiers qui les composent. Le renouvellement des générations dépend des chefs d'exploitations, de leurs salariés et de tous ceux qui travaillent pour les services nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole. Tous ces métiers sont encore trop mal connus.

Enfin, la troisième priorité, que l'on retrouve en filigrane tout au long de ce texte, c'est la capacité de l'agriculture à s'adapter au changement climatique et d'offrir des solutions innovantes pour réduire l'empreinte carbone de toutes nos activités de production et de consommation. C'est une attente forte de la société à laquelle le secteur agricole s'est engagé à répondre mais qui nécessite un accompagnement spécifique. En ce sens, nous soutenons fortement le plan d'investissement pluriannuel préconisé dans l'avis dans un souci de cohérence avec des politiques publiques en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.

Ce pacte ne peut se concevoir que dans une dimension européenne forte, reposant sur une politique agricole et alimentaire réellement commune, que l'avis recommande dans sa préconisation n° 1 et sur

la lutte contre toutes les formes de dumping social et environnemental que ce soit au sein de l'Union européenne que de la part des pays tiers.

L'avis en tient compte, notamment dans sa préconisation n° 2 sur l'opposabilité des clauses sociales et environnementales dans les accords de commerce.

Il nous semblait important de souligner également les spécificités des outre-mer ; nous nous félicitons de la contribution portée par la délégation outre-mer qui permet de faire ressortir quelques problématiques spécifiques à ces territoires : le développement de l'alimentation locale et l'accompagnement à la diversification.

Nous partageons l'ambition de cet avis qui est de resserrer les liens entre l'agriculture et la société autour d'un de ses biens les plus précieux : notre alimentation.

Le groupe a voté pour.